

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

L'an deux mille vingt deux, le vingt octobre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni A la Salle des fêtes à Digoin, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 14 octobre 2022.

### **DÉLIBÉRATION N° DEL2022\_097 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AVIS SUR L'OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE A DIGOIN**

L'article L.3132-26 du Code du travail autorise le maire à supprimer jusqu'à douze jours de repos dominical hebdomadaire pour les commerce de détail situés sur sa commune, après avis du conseil municipal.

Lorsque ce nombre de dimanches excède cinq, la loi n°2015-990 du 6 août 2015 dite « Macron » dispose que cette décision doit être prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

Pour 2023, la commune de Digoin a consulté l'association UCIA représentative des commerçants de la commune. A la suite de cette consultation, son conseil municipal a émis un avis favorable à l'ouverture des commerces pour les dimanches suivants : 3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2023.

Il est demandé au Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grand Charolais d'émettre un avis sur cette proposition.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du travail, notamment son article L.3132-26,

Vu la délibération n° 2022-0125 en date du 22 septembre 2022 du Conseil municipal de Digoin,

Considérant que le maire d'une commune peut supprimer jusqu'à douze jours de repos dominical pour les commerces de détail situés sur celle-ci,

Considérant que cette décision est prise après conforme de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre lorsque le nombre de ces dimanches supprimés excède cinq,

Considérant que la commune de Digoin a émis un avis favorable pour la suppression des dimanches suivants pour 2023 : 3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 29 septembre 2022,

Considérant la consultation du Conseil des Maires en date du 10 octobre 2022,

*Après interventions du Président Gérald GORDAT et de Pierre BERTHIER,*

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand  
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:**

**A l'unanimité,**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

**DÉCIDE**

**- d'émettre un avis favorable sur la proposition d'ouverture des commerces pour les dimanches suivants en 2023 à Digoin :**

- **3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2023,**

**- d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

|   |  |
|---|--|
| <b>Nombre de conseillers en exercice : 74</b> | <b>Secrétariat de séance assuré par : Chantal CHAPPUIS</b> |
| <b>Membres présents à la séance : 55</b>      | <b>Votants : 68</b>  |

### **Délégués Communautaires Présents :**

Gérald GORDAT, Magali DUCROISSET, Pierre BERTHIER, Christian LAROCHE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne DEGRANGE, Pierre URCISSIN, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Cédric FRADET, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, André RIBOULIN, Alain MIMEUR, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

### **Délégués ayant donné pouvoir :**

André ACCARY à Bernard MAILLET, Gilles PERRETTE à Michel TRAVELY, Annie BOISSARD à Jean-Marc NESME, Laëtitia DE SOUSA à Catherine CLERGUÉ, Marie-Agnès FORGEAT à Nicole GEORGES, Julien GAGLIARDI à Gérald GORDAT, Martine DESPLANS à Nicolas LORTON, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Emmanuel REY à Anne DEGRANGE, Annie-France MONDELIN à Marie-France MAUNY, Jean-Baptiste LEFORT à Richard PERRIER, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Patrick PAGÈS à Elisabeth PONSOT

### **Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :**

Céline BIJON, Paul DUMONTET, Stéphane JOURNET, Nathalie LELIEVRE, Didier ROUX, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents  
Fait et délibéré en séance, le 20 octobre 2022  
Pour extrait conforme

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**